

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DAE 166 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Antoinette GUHL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Fontaine O Livres domiciliée 5, passage Piver (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 22 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Antoinette GUHL, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Fontaine O Livres sise 5, passage Piver (11e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Fontaine O Livres (n° SIMPA : 5521 Dossiers n° 2017-05913), dont le siège social est situé 5, passage Piver (11e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017, rubrique 90-3, chapitre 65, article 6574, VF 55003.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Fontaine O Livres (n° SIMPA : 5521 Dossiers n° 2017-05914), dont le siège social est situé 5, passage Piver à Paris (11e).

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017, rubrique 901, chapitre 65, nature 6574, DF55023.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO